

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

971-200018653-20250228-20250201631B-DE

Accusé certifié exécutoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 20 février 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réception par le préfet : 03/03/2025

Publication : 28/02/2025

1^{ère} séance de l'année**Séance du 28 février 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 28 février, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil communautaire (au siège de l'EPCI sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Etaient présents : 33 conseillers communautaires

| |
|--|
| Nombre conseillers : |
| En exercice : 48 |
| Présents : 33 (dont 18 en visioconférence) |
| Votants : 41 (dont 8 pouvoirs) |
| ▪ Dont pour : 41 |
| ▪ Dont contre : 0 |
| ▪ Dont abstention : 0 |

Secrétaire de séance :

Mme Francine
DOQUET-ROUSSAS

Président : M. Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS* (3^{ème} vice-président)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)*- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)*

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- M. Pierre THICOT*- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN- Mme Tania GALVANI*- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Johane DAHOMAS*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- M. Michel MADO*- Mme Magali MARCIN*- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOOTH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadège THEOPHILE*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

En cours de séance :**Autres membres du bureau :** M. Jean-Luc CELIGNY***Autres conseillers communautaires :** M. Dominique THEOPHILE*

Délibération n°2025.02.01/631

**Candidature de CAP Excellence
à l'appel à manifestation
d'intérêts (P'AMI)
« stratégie territoriale intégrée
des EPCI »**

Rapporteur

M. Rosan RAUZDUEL
Rapporteur de la commission
prospectives et stratégies

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 8

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à M. Georges BREDENT
M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président) à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE

M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président) à M. Michel MADO

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOOTH-DELOUMEAUX
à Mme Laisely PARAT-EDOM

M. Fabert MICHELY à Mme Eliane GUIOUGOU

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS à
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

Mme Sandra ENJARIC à M. Jean-Luc CELIGNY

Mme Marie-Andrée MANDIL à Mme Maddly GARGAR

Nombre de conseillers absents excusés : 3

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-
MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Nombre de conseillers absents non excusés : 4

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA-
Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- M. David DAMPIED

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 28 FEV. 2025

- publication sur le site internet
ou notification, le :

28 FEV. 2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 Décembre 2012 2012 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.12.11/240 du conseil communautaire du 17 décembre 2021 approuvant le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2022.12.08/379 du conseil communautaire du 16 décembre 2022 approuvant le projet de territoire de CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Le 4 novembre 2024, la Région Guadeloupe/Autorité de gestion des fonds européens a lancé un appel à manifestation d'intérêts (AMI) doté de 18M€, intitulé « Stratégie territoriale intégrée des EPCI ».

Pour rappel, la Région Guadeloupe est l'autorité de gestion du programme FEDER-FSE+ sur la période 2021-2027 qui répond à cinq (5) objectifs stratégiques.

C'est sur l'objectif stratégique n°5 « **Une Guadeloupe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tout type de territoires et d'initiatives locales** » que l'AMI est lancé.

Cette priorité vise un développement urbain durable, le renforcement de la cohésion territoriale et le rééquilibrage territorial. Cette mesure soutient en priorité les territoires les plus fragiles aussi bien urbains que ruraux, afin de garantir leur développement social, économique et environnemental intégré et de préserver leur patrimoine.

Contrairement aux autres priorités du programme, sa mise en œuvre est encadrée par des stratégies territoriales locales dont émanent nos documents socles comme le projet de territoire et le contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE).

L'approche proposée doit être intégrée (multithématique) et partenariale. Les projets soutenus doivent obligatoirement être en cohérence avec ces documents stratégiques.

Cet AMI vise donc à recueillir les stratégies territoriales des EPCI. En plus de la vision stratégique du développement territorial, la réponse à cet AMI doit définir un cadre d'intervention et les modalités de gouvernance intégrée permettant une coordination des acteurs locaux.

Seules les opérations contribuant aux stratégies pourront bénéficier d'un soutien au titre de la priorité n°5 du programme FEDER-FSE+ 2021-2027. Les projets retenus devront faire l'objet de dépôts de demande de subvention spécifiques par la suite.

Les opérations visées sont des opérations structurantes et nécessaires pour répondre aux objectifs de rééquilibrage du territoire, pour lesquelles la contribution du FEDER aura un réel effet levier.

Compte tenu des enjeux soulevés en termes de dynamisation et de rééquilibrage du territoire communautaire, CAP Excellence peut se porter candidate à cet AMI.

La stratégie proposée, issue de notre projet de territoire et d'une réflexion concertée avec les villes membres (dossier de candidature en annexe de cette présente note) s'appuie sur une vision partagée du développement de notre territoire en lien avec les grandes orientations régionales (SAR, SRDEII etc.), nationales (CCT, droit commun), mais également européennes (PO 21-27 et autres stratégies intégrées GAL/GALPA). La stratégie proposée, conforme aux grands principes du Projet de Territoire, veille également au respect des principes de la transition écologique, de la résilience climatique, du développement durable et harmonieux du territoire et enfin de la maîtrise de l'impact des opérations sur l'environnement.

Cette stratégie, multithématique, doit porter sur l'un ou plusieurs des domaines d'intervention suivants :

- ✓ Protection, développement et promotion des actifs touristiques publics et services touristiques (projets d'innovation sociale dans le domaine du tourisme, développement d'activités issues du tourisme durable etc.) ;
- ✓ Protection, développement et promotion du patrimoine culturel et des services culturels ;
- ✓ Protection, développement et promotion du patrimoine naturel et de l'écotourisme (valorisation de sites emblématiques) ;
- ✓ Réhabilitation physique et sécurité des espaces publics (mobilité douce, réhabilitation d'espaces publics, trame verte et bleue).

D'où le choix des axes d'intervention et opérations retenus, après concertation des villes membres et validation de la commission affaires financières de CAP Excellence, pour figurer dans la proposition, à savoir :

- Axe d'intervention 1 : Bâtir un modèle économique viable
 - ✓ Extension et réhabilitation du Centre culturel de Sonis (CAP Excellence)
 - ✓ Lapwent Fashion Week (ville de Pointe-à-Pitre)
 - ✓ La modernisation du studio d'enregistrement (ville de Baie-Mahault)
 - ✓ Requalification du Parc d'activités de Jarry (ville de Baie-Mahault)
- Axe d'intervention 2 : Accompagner les mutations de notre société :
 - ✓ Centre des Arts et de la Culture (CAP Excellence)
 - ✓ Parc Paysager de Petit-Pérou (CAP Excellence)
 - ✓ Restauration du Pavillon L'Herminier (CAP Excellence)
 - ✓ Aménagement d'un espace d'animation pour la pratique d'activités traditionnelles, sportives et de pleine nature (ville des Abymes)
 - ✓ Salon du livre jeunesse de Pointe-à-Pitre (ville de Pointe-à-Pitre)
 - ✓ Le circuit des jeunes pousses (ville de Pointe-à-Pitre)
 - ✓ La couverture des terrains de sports du stade omnisport Duchesne FIESQUE (ville de Baie-Mahault)
 - ✓ Aménagement du musée Saint-John Perse (ville de Pointe-à-Pitre)
 - ✓ Création d'un relai petite enfance (RPE) et d'une nouvelle crèche municipale (ville de Pointe-à-Pitre).
- Axe d'intervention 3 : Faire face aux défis environnementaux
 - ✓ Modernisation du site écotouristique de Taonaba (ville des Abymes)
 - ✓ Entretiens « Planté lokal » (ville de Baie-Mahault)
 - ✓ Territoire engagé pour la nature (ville de Baie-Mahault)
 - ✓ Végétalisation des cours d'écoles (ville de Pointe-à-Pitre)
- Axe d'intervention 4 : Aménager raisonnablement notre territoire :

- ✓ Création du square du Cœur d'Agglo (CAP Excellence)
- ✓ Création du parc paysager du quartier de l'hôtel de ville de Pointe-à-Pitre (CAP Excellence)
- ✓ Requalification de la place de l'hôtel de ville/Centre des Arts (ville de Pointe-à-Pitre)
- ✓ Réalisation et aménagement de pistes cyclables (ville des Abymes)
- ✓ Création d'une piste cyclable (ville de Pointe-à-Pitre)
- ✓ Renaturation du centre-ville des Abymes (ville des Abymes)
- ✓ Aménagement du pôle de centralité rurale de Boisvin (ville des Abymes)
- ✓ La création de la Maison des artistes de Café (ville de Baie-Mahault)
- ✓ Le parc paysager de PAKO (ville de Baie-Mahault)
- ✓ La requalification du stade FIESQUE Duchesne (ville de Baie-Mahault)
- ✓ L'aménagement du Triangle de Fond Budan (ville de Baie-Mahault)

▪ Axe d'intervention 5 : Améliorer l'efficacité des interventions publiques

Cet axe 5, par ses objectifs (développer une stratégie territoriale intégrée, renforcer le dialogue entre les acteurs et la participation citoyenne, encourager une gestion financière durable du territoire et cultiver une logique d'évaluation des projets), transcende la stratégie proposée par CAP Excellence.

Compte tenu des éléments énoncés ci-dessus, il est proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser le président de CAP Excellence à déposer la candidature de l'EPCI.

Considérant l'appel à manifestation d'intérêts « stratégie territoriale des EPCI » lancé le 4 novembre 2024 par l'autorité de gestion des fonds européens en Guadeloupe »

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 5 février 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver la proposition de stratégie territoriale, de ses axes d'intervention et des opérations retenues dans le cadre de la réponse à l'AMI FEDER OP5 « stratégie territoriale des EPCI ».

ARTICLE 2- D'approuver, après concertation des villes membres, le choix des axes d'intervention et des projets suivants :

- Axe d'intervention 1 : Bâtir un modèle économique viable
 - ✓ Extension et réhabilitation du Centre culturel de Sonis (CAP Excellence)
 - ✓ Lapwent Fashion Week (ville de Pointe-à-Pitre)
 - ✓ La modernisation du studio d'enregistrement (ville de Baie-Mahault)
 - ✓ Requalification du Parc d'activités de Jarry (ville de Baie-Mahault)
- Axe d'intervention 2 : Accompagner les mutations de notre société :
 - ✓ Centre des Arts et de la Culture (CAP Excellence)
 - ✓ Parc Paysager de Petit-Pérou (CAP Excellence)
 - ✓ Restauration du Pavillon L'Herminier (CAP Excellence)
 - ✓ Aménagement d'un espace d'animation pour la pratique d'activités traditionnelles, sportives et de pleine nature (ville des Abymes)
 - ✓ Salon du livre jeunesse de Pointe-à-Pitre (ville de Pointe-à-Pitre)
 - ✓ Le circuit des jeunes pousses (ville de Pointe-à-Pitre)
 - ✓ La couverture des terrains de sports du stade omnisport Duchesne FIESQUE (ville de Baie-Mahault)
 - ✓ Aménagement du musée Saint-John Perse (ville de Pointe-à-Pitre)
 - ✓ Création d'un relai petite enfance (RPE) et d'une nouvelle crèche municipale (ville de Pointe-à-Pitre).
- Axe d'intervention 3 : Faire face aux défis environnementaux
 - ✓ Modernisation du site écotouristique de Taonaba (ville des Abymes)

- ✓ Entretiens « Planté lokal » (ville de Baie-Mahault)
- ✓ Territoire engagé pour la nature (ville de Baie-Mahault)
- ✓ Végétalisation des cours d'écoles (ville de Pointe-à-Pitre)
- Axe d'intervention 4 : Aménager raisonnablement notre territoire :
 - ✓ Création du square du Cœur d'Agglo (CAP Excellence)
 - ✓ Création du parc paysager du quartier de l'hôtel de ville de Pointe-à-Pitre (CAP Excellence)
 - ✓ Requalification de la place de l'hôtel de ville/Centre des Arts (ville de Pointe-à-Pitre)
 - ✓ Réalisation et aménagement de pistes cyclables (ville des Abymes)
 - ✓ Création d'une piste cyclable (ville de Pointe-à-Pitre)
 - ✓ Renaturation du centre-ville des Abymes (ville des Abymes)
 - ✓ Aménagement du pôle de centralité rurale de Boisvin (ville des Abymes)
 - ✓ La création de la Maison des artistes de Café (ville de Baie-Mahault)
 - ✓ Le parc paysager de PAKO (ville de Baie-Mahault)
 - ✓ La requalification du stade FIESQUE Duchesne (ville de Baie-Mahault)
 - ✓ L'aménagement du Triangle de Fond Budan (ville de Baie-Mahault)
- Axe d'intervention 5 : Améliorer l'efficacité des interventions publiques

ARTICLE 3- D'autoriser le président à procéder au dépôt du dossier de candidature de CAP Excellence à l'appel à manifestation d'intérêts « Stratégie territoriale intégrée des EPCI » lancé par l'Autorité de gestion des fonds européens en Guadeloupe.

ARTICLE 4- D'autoriser le président à signer les conventions et tous documents, actes, pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 – Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le président de la Région Guadeloupe/Autorité de gestion des fonds européens, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 28 FEV. 2025

Le président de séance

Le président

Eric JALTON



La secrétaire de séance

La conseillère communautaire

Francine DOQUET-ROUSSAS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 28 FEV. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le président de la Région Guadeloupe/Autorité de gestion des fonds européens, le 28 FEV. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 28 FEV. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 28 FEV. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 28 FEV. 2025

